



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2002

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2002

- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 25 JUIN 2002

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2002
 - 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUIN 2002
 - 3.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF TENUES LE 17 JUIN, AJOURNÉE AU 18 JUIN ET LE 25 JUIN 2002

- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL DION
 - 4.2 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT
 - 4.3 TOURNOI DE GOLF DU CLUB OPTIMISTE DE BROMONT

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-90 RELATIF À L'AFFICHAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À UNE ENSEIGNE AUTOROUTIÈRE

5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-8-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-90 RELATIF À L'AFFICHAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À UNE ENSEIGNE AUTOROUTIÈRE »

5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-8-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-90 RELATIF À L'AFFICHAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À UNE ENSEIGNE AUTOROUTIÈRE »

5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN :

A) DE CRÉR LA ZONE H03-332 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R03-313 ET PRESCRIT LES USAGES ET RÈGLES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE ;

B) DE CRÉR LA ZONE H02-247 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H02-234 ET PRESCRIT LES USAGES ET RÈGLES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE ;

C) D'AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-106 ;

D) D'AGRANDIR LA ZONE A02-237 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R02-230 ;

E) D'AGRANDIR LA ZONE H04-471 EN ÉLIMINANT LA ZONE C04-462 ;

F) D'ÉLIMINER LA ZONE H01-112 EN LA REMPLAÇANT PAR LA ZONE C01-178 ET PRESCRIT LES USAGES ET RÈGLES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE ;

G) DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS OU USAGES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-106, R01-109, R01-111, C01-118, C01-161, H02-205, R02-230, R02-231, A02-237, A02-238, R03-313, C04-400, A04-414, R04-415, C04-460, R04-467, H04-471, R04-476, H06-603 ET H06-626 ;

H) DE RETIRER L'OBLIGATION DE SOUMETTRE UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DANS LES ZONES R02-230, R02-231, R03-313 ET R04-415 ;

I) D'AUTORISER, À CERTAINES CONDITIONS ET DANS TOUTES LES ZONES, LE DÉPASSEMENT DE LA HAUTEUR MAXIMALE PERMISE POUR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES, BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES ;

J) D'AJOUTER DES DÉFINITIONS À L'INDEX TERMINOLOGIQUE.

5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-70-2002 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-70-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-91 RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN :

A) DE CRÉR LA ZONE H03-332 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R03-313 ET PRESCRIT LES USAGES ET RÈGLES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE ;

B) DE CRÉR LA ZONE H02-247 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H02-234 ET PRESCRIT LES USAGES ET RÈGLES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE ;

C) D'AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-106 ;

D) D'AGRANDIR LA ZONE A02-237 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R02-230 ;

E) D'AGRANDIR LA ZONE H04-471 EN ÉLIMINANT LA ZONE C04-462 ;

F) D'ÉLIMINER LA ZONE H01-112 EN LA REMPLAÇANT PAR LA ZONE C01-178 ET PRESCRIT LES USAGES ET RÈGLES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE ;

G) DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS OU USAGES DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-106, R01-109, R01-111, C01-118, C01-161, H02-205, R02-230, R02-231, A02-237, A02-238, R03-313, C04-400, A04-414, R04-415, C04-460, R04-467, H04-471, R04-476, H06-603 ET H06-626 ;

H) DE RETIRER L'OBLIGATION DE SOUMETTRE UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DANS LES ZONES R02-230, R02-231, R03-313 ET R04-415 ;

I) D'AUTORISER, À CERTAINES CONDITIONS ET DANS TOUTES LES ZONES, LE DÉPASSEMENT DE LA HAUTEUR MAXIMALE PERMISE POUR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES, BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES ;

J) D'AJOUTER DES DÉFINITIONS À L'INDEX TERMINOLOGIQUE. »

- 5.7 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO 858-2002 AFIN D'ASSUJETTIR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LES ZONES C01-101 ET C04-400 À L'OBLIGATION DE DESSERTE PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
- 5.8 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 858-1-2002 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 5.9 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 858-1-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO 858-2002 AFIN D'ASSUJETTIR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LES ZONES C01-101 ET C04-400 À L'OBLIGATION DE DESSERTE PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS »
- 5.10 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE APPLICABLE AUX ZONES R02-230, R02-231 ET R02-415

5.11 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 862-2002 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

5.12 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 862-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE APPLICABLE AUX ZONES R02-230, R02-231 ET R02-415 »

6. RÈGLEMENTS

6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 661–2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (84 440 \$) AFIN DE FAIRE L'ACHAT D'UN CAMION AUTO-POMPE 1050 GIPM AVEC RÉSERVOIR D'EAU. »

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT EN VIGUEUR

7.2 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPALITÉS : DEMANDE 401508

7.3 SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL

7.4 TRANSACTION AVEC LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE INC. ET DES RÉSIDANTS DU VIEUX VILLAGE DE BROMONT

7.5 TRANSACTION AVEC LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE

7.6 TRANSACTION AVEC IMMOBILIER SKI BROMONT INC

7.7 TRANSACTION AVEC LA COMPAGNIE 2964-5180 QUÉBEC INC.

7.8 DEMANDE DE CRÉATION D'UN COMITÉ CONJOINT CONCERNANT L'UTILISATION DE PESTICIDES

7.9 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA : NOMINATION D'UN INSPECTEUR ADJOINT

7.10 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BROMONT

- 7.11 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BROMONT
- 7.12 BAIL DE « PLAGE ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME »
- 7.13 SUBVENTION ACCORDÉE À « PLAGE ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME »
- 7.14 SUBVENTION ACCORDÉE À L'ORGANISME « LES BEAUX DIMANCHE »
- 7.15 MISE AUX NORMES DES TERRAINS DE JEUX
- 7.16 REMPLACEMENT D'UN MODÈLE DE JEU
- 7.17 RÉPERTOIRE DES LOCATEURS DE MACHINERIES LOURDES, 2002-2003
- 7.18 TERRAIN À L'INTERSECTION DE LA RUE DU ROCHER ET DE LA RUE DE L'HORIZON
- 7.19 NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 7.20 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : IMMEUBLE SITUÉ AU 349, CHEMIN DE GASPÉ
- 7.21 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : DEMANDE DE BUDJET SUPPLÉMENTAIRE POUR LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DU 15, RUE WINDSOR
- 7.22 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : DEMANDE DE BUDJET SUPPLÉMENTAIRE, DOSSIER DIANE ROY
- 7.23 NON-UTILISÉ
- 7.24 COURS MUNICIPALES : RÉOLUTION D'APPUI
- 7.25 BOTTIN TÉLÉPHONIQUE RÉGIONAL EXCEL
- 7.26 CENTRE NATIONAL DE CYCLISME DE BROMONT : VISIBILITÉ DE LA VILLE DE BROMONT
- 7.27 ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE : CALENDRIER SCOLAIRE 2002-2003

7.28 CAMPAGNE DE L'ASSOCIATION DE LA POLICE PROFESSIONNELLE RELATIVE À LA CONCIENTISATION DE L'ACTION DES FORCES POLICIÈRES

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

8.1 EMBAUCHE DE SAUVETEURS POUR LA PLAGE MUNICIPALE, ÉTÉ 2002

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUES LES 16 MAI ET 20 JUIN 2002

9.2 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LES 13 ET 14 JUIN 2002

9.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE PAR GESTION BROMONT SUR LE LAC AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

9.4 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE PAR SUZANNE ALTER, « LE CAFÉ ST-MARTIN » AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.